

CONCOURS 2017

Rapport du jury

Contenu

I. Fonctionnement du jury	2
II. Bilan quantitatif du concours	2
III. Rappel du contenu des épreuves 2017 et résultats globaux	5
III.1. Epreuves écrites	5
III.1.1. Concours externe	5
III.1.2. Concours interne	6
III.1.3. Troisième concours	6
III.2. Épreuves orales : l'entretien avec le jury	7
III.3. L'épreuve de langue	7
IV. Commentaires, appréciations du jury et recommandations	8
IV.1. Epreuves écrites	8
IV.1.1. Concours externe	8
IV.1.2. Concours interne	9
IV.1.3. Troisième concours	10
IV.2. Épreuves orales	10
IV.2.1. Rappel des épreuves orales pour les trois concours	11
IV.2.2. La fiche de renseignement et le dossier RAEP	12
IV.2.3. L'exposé introductif	12
IV.2.4. L'entretien avec le jury	12
IV.2.5. L'épreuve de langue	13

La session 2017 du concours d'entrée à l'IRA de Lille a permis de pourvoir l'intégralité des postes ouverts dans les trois concours (externe, interne, troisième voie) et, compte tenu de la qualité des candidats, de constituer des listes complémentaires qui, fin août 2018, étaient déjà en partie utilisées.

L'attention portée à l'organisation du concours comme l'accueil des candidats par les équipes de l'IRA sont à souligner. Le président, en son nom propre et en celui des membres du jury, remercie l'équipe de direction et, plus directement, le responsable de l'organisation du concours ainsi que toutes les personnes qui, sous sa responsabilité, ont œuvré, avec une grande disponibilité aux candidats.

Le présent rapport s'attache à dresser un bilan de la session 2017 du concours : bilan quantitatif d'abord, commentaires du jury sur les prestations des candidats ensuite, afin de permettre une meilleure compréhension des attendus et indiquer aux futurs candidats les pistes leur permettant de s'engager au mieux dans la préparation des épreuves.

I. Fonctionnement du jury

La composition du jury a permis, cette année encore, que soient représentée la majorité des administrations de l'Etat dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Elle a répondu aux exigences de parité. Tous les membres ont bénéficié, cette année ou précédemment, de la formation mise en place par la DGAFP, visant à assurer leur professionnalisation.

Les membres du jury ont participé à la formation obligatoire mise en place par la DGAFP. Des réunions préparatoires aux travaux des membres du jury ont été organisées par la Présidente afin d'harmoniser, au-delà de l'outil obligatoire de péréquation des notes, les corrections et appréhensions des prestations des candidats à l'oral. La Présidente a, en outre, assisté, en qualité d'observateur, aux auditions dans les différentes commissions afin d'assurer l'homogénéité des modes de questionnement et de notation.

Plusieurs personnes, comme chaque année, ont demandé à assister à des auditions, en tant qu'observateurs, ce qui a été organisé après information préalable des candidats.

II. Bilan quantitatif du concours

L'an dernier, le nombre de postes offerts aux concours avait été conforté, passant au concours externe de 69 postes à 74, au concours interne de 52 postes à 56 et au concours de la troisième voie de 8 postes à 16. Les chiffres sont demeurés à même hauteur en 2017.

Le nombre d'inscrits avait singulièrement augmenté l'an dernier (plus de 500 candidats supplémentaires par rapport à la session 2015), très vraisemblablement en lien direct avec cette augmentation du nombre de postes ouverts aux trois concours. Il s'est encore accru en 2017 au concours interne (142 candidats de plus qu'à la session 2016) et au troisième concours (8 candidats de plus) mais a baissé de 96 candidats au concours externe.

Le nombre de présents aux épreuves écrites a progressé au troisième concours externe, est demeuré stable au concours externe et a très légèrement baissé au concours interne. Globalement, le pourcentage de candidats ayant composé a augmenté (+3%).

Les femmes représentent les plus forts pourcentages de candidats admis dans les concours interne (67,86%) et externe (53,33%). Le taux est, en revanche, singulièrement plus faible au troisième concours (33,33%) malgré un taux plus important de femmes inscrites (59,17%). Dans les trois concours, les femmes persévèrent plus que les hommes entre le moment de l'inscription et la présence aux épreuves écrites.

Bilan général session 2017			
Type de concours			
		Effectifs	%
externe	postes ⁽¹⁾	74	50,7%
	inscrits ⁽²⁾	304	17,6
	présents ⁽³⁾	467	35,8%
	admissibles ⁽⁴⁾	180	38,5% / 2,4
	<i>barre d'admissibilité (et moyenne)</i>	80,52	10,07
	admis L.P. ⁽⁵⁾	74	41,1%
	<i>barre d'admission LP (et moyenne)</i>	152,84	11,76
	admis L.C. ⁽⁶⁾	15	8,3%
	<i>barre d'admission LC (et moyenne)</i>	148,12	11,39
	candidats appelés sur L.C. ⁽⁷⁾	3	20,0%
interne	postes ⁽¹⁾	56	38,4%
	inscrits ⁽²⁾	097	19,6
	présents ⁽³⁾	612	55,8%
	admissibles ⁽⁴⁾	141	23% / 2,5
	<i>barre d'admissibilité (et moyenne)</i>	48,28	12,07
	admis L.P. ⁽⁵⁾	56	39,7%
	<i>barre d'admission LP (et</i>		

	<i>moyenne)</i>	94,88	11,86
	admis L.C. ⁽⁶⁾	8	5,7%
	barre d'admission LC (et moyenne)	91,64	11,46
	candidats appelés sur L.C. ⁽⁷⁾	4	50,0%
3ème concours	postes ⁽¹⁾	16	11,0%
	inscrits ⁽²⁾	240	15,0
	présents ⁽³⁾	108	45,0%
	admissibles ⁽⁴⁾	36	33,3% / 2,3
	barre d'admissibilité (et moyenne)	48,00	12,00
	admis L.P. ⁽⁵⁾	16	44,4%
	barre d'admission LP (et moyenne)	105,24	13,16
	admis L.C. ⁽⁶⁾	3	8,3%
	barre d'admission LC (et moyenne)	102,52	12,82
	candidats appelés sur L.C. ⁽⁷⁾	3	100,0%
Ensemble	postes ⁽¹⁾	146	100,0%
	inscrits ⁽²⁾	641	2 18,1
	présents ⁽³⁾	187	1 44,9%
	admissibles ⁽⁴⁾	357	30,1% / 2,4
	admis L.P. ⁽⁵⁾	146	40,9%
	admis L.C. ⁽⁶⁾	26	7,3%
	candidats appelés sur L.C. ⁽⁷⁾	10	38,5%

(1) : répartition des postes à pourvoir par type de concours (% / à l'ensemble)

(2) : nombre de candidats par concours (nb candidats par poste à pourvoir)

(3) : nb de candidats présents (% par rapport au nombre d'inscrits)

(4) : nb de candidats admissibles (% par rapport au nombre de présents) / nb de candidats par poste

(5) : nb de candidats admis sur liste principale (% par rapport au nombre d'admissibles)

(6) : nb de candidats admis sur liste complémentaire (% par rapport au nombre d'admissibles)

(7) : nb de candidats de la liste complémentaire appelés (% par rapport au nombre d'admis sur LC)

Source : IRA Lille, 24 août 2018

III. Rappel du contenu des épreuves 2017 et résultats globaux

Les jurys se sont attachés à respecter les principes d'évaluation retenus par les responsables du recrutement de la fonction publique : vérifier les connaissances des candidats à l'écrit, centrer les épreuves orales sur l'appréciation plus générale des aptitudes et des compétences des candidats dans l'esprit d'un entretien de recrutement.

III.1. Epreuves écrites

III.1.1. Concours externe

Les épreuves écrites sont constituées :

- d'une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...) - coefficient 4 ;
- de six questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie - coefficient 4.

Cette année :

- Le libellé du sujet de la composition était le suivant : « Quels moyens la France se donne-t-elle pour réussir la transition écologique ? » ;
- Les questions à réponse courte étaient les suivantes :
 - La procédure des ordonnances
 - Les pouvoirs de la Commission européenne
 - La prévention des risques psycho-sociaux dans la Fonction publique
 - La prise en charge de la dépendance des personnes âgées en France
 - Les chambres régionales des comptes
 - Les politiques de relance de la croissance

La moyenne générale des notes du concours externe s'est établie à 9,82 à l'admissibilité à la première épreuve, 7,95 à la seconde épreuve et 10,33 à l'admission.

La barre d'admissibilité a été fixée à 10,07, la barre d'admission en liste principale à 11,76 et en liste complémentaire à 11,39.

Notes supérieures à 15 :

- 1^{ère} épreuve : 35 (sur 467 candidats)
- 2^{ème} épreuve : 25 (sur 467 candidats)
- Grand oral : 20 (sur 180 candidats)

III.1.2. Concours interne

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- à rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une ou deux questions permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année :

- le libellé du sujet du dossier était le suivant : « Vous êtes attaché(e) au service des ressources humaines dans une direction départementale des territoires. Votre chef de service vient d'être saisi, dans le cadre du compte personnel de formation (CPF), d'une demande de financement d'une action de formation par un agent de la direction. Afin de l'éclairer sur cette demande, vous lui rédigerez une note synthétique et pratique rappelant l'économie générale du dispositif, ainsi que ses limites » ;
- la question était la suivante : « La mobilité dans la fonction publique ».

La moyenne générale des notes de cette épreuve s'est établie à 9,84 à l'admissibilité comme à l'admission.

La barre d'admissibilité a été fixée à 12,07, la barre d'admission en liste principale à 11,86 et en liste complémentaire à 11,46.

Notes supérieures à 15 :

- 13 (sur 612 candidats)
- Grand oral : 13 (sur 141 candidats)

III.1.3. Troisième concours

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- à rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ;
- à répondre à une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année :

- Le libellé du sujet de la note était le suivant : « Vous êtes attaché(e) d'administration centrale en poste dans un bureau des ressources humaines. Le directeur souhaite impulser une démarche sur la prévention des discriminations à l'embauche. Il vous demande de lui fournir une note de synthèse sur ce thème » ;
- La question était la suivante : « Quelles sont les principales mesures mises en place en France pour réussir la transition énergétique, notamment dans le bâtiment, les transports, les déchets et les énergies renouvelables ? ».

La moyenne générale des notes de cette épreuve s'est établie à 10,97 à l'admissibilité et 10,58 à l'admission.

La barre d'admissibilité a été fixée à 12, la barre d'admission en liste principale à 13,16 et en liste complémentaire à 12,82.

Notes supérieures à 15 :

- 11 (sur 108 candidats)
- Grand oral : 5 (sur 36 candidats)

III.2. Épreuves orales : l'entretien avec le jury

Dans les trois concours, l'épreuve orale générale a pour objet l'évaluation des qualités, aptitudes et compétences professionnelles ainsi que le positionnement, par rapport à leurs futures potentielles fonctions, des candidats admissibles. Cette évaluation se fait au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir, en début de carrière, dans une diversité de métiers, dans les trois « univers » auxquels prépare l'IRA, en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements publics locaux d'enseignement.

S'agissant du concours interne et du 3ème concours, l'épreuve orale a aussi pour objet d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche de renseignements remise par les candidats, décrivant leur formation (et, le cas échéant, leurs expériences professionnelles), leurs principales compétences et leurs motivations. Pour le concours interne et pour le 3ème concours, les candidats remettent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) qu'ils complètent lors de l'entretien en exprimant leurs motivations.

III.3. L'épreuve de langue

L'épreuve consiste en un entretien de 15 mn à partir d'un texte court en langue étrangère.

Il est rappelé que :

- pour le concours interne ainsi que pour le troisième concours, cette épreuve est facultative. Seules sont pris en compte, pour la note de l'oral, les points obtenus au-delà de 10 ;
- pour le concours externe, la note est prise en compte dans la limite de 15 points.

Au concours interne, 36 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 (dont 43 une note égale ou supérieur à 14). Au troisième concours, 15 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve de langues (dont 4 des notes égales ou supérieures à 17). Au concours externe, 43 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 14.

IV. Commentaires, appréciations du jury et recommandations

Il convient de souligner que le jury n'a connu, cette année, aucune difficulté à établir des listes principales couvrant la totalité du nombre de postes ouverts dans les trois concours et à les compléter par des listes complémentaires comportant des candidats de qualité. Plusieurs lauréats, dans chacun des brillants, ont d'ailleurs été réellement brillants, à la fois par l'étendue de leurs connaissances et par leur capacité à répondre avec bon sens, sang-froid et pertinence aux questions qui leur étaient posées.

Les commentaires portés ci-dessous sont la synthèse des observations formulées par les membres des différentes commissions du jury et par la Présidente. Ils ont vocation à répondre aux interrogations des candidats ayant échoué à cette session et à aider les futurs candidats dans leur préparation des épreuves des prochaines sessions.

IV.1. Epreuves écrites

IV.1.1. Concours externe

- ***La composition***

Concernant le sujet proposé cette année :

Sur un sujet d'actualité comme celui qui a été proposé, la majorité des candidats ont su mobiliser un certain nombre d'informations et des connaissances. Plus rares, cependant, ont été ceux qui ont su mener une véritable réflexion, identifier les mesures mises en place au fil des années, les réussites et les échecs, développer une analyse permettant de comprendre le rôle des différents acteurs (trop de candidats se sont concentrés sur le seul rôle de l'Etat) et l'évolution des approches dans ce domaine. Le sujet a donc, dans une grande partie des copies, été abordé de façon pointilliste, par énumération de mesures, parfois, au demeurant, très datées.

Néanmoins, même si le sujet a rarement été abordé dans toutes ses dimensions, très peu de copies se sont signalées par leur très mauvaise qualité. Le niveau global a été correct, avec une majorité de copies notées entre 10 et 12 qui pèchent surtout par le côté formaté de la réflexion (mêmes références, même plan, mêmes idées développées dans de nombreuses copies, révélant un bon « bachotage » mais trop peu de prise de hauteur et de réflexion personnelle). Quelques excellentes copies ont allié bonne culture générale, réflexion structurée étayée par des exemples bien choisis et qualités rédactionnelles.

Concernant la méthode et la forme :

Le jury observe que beaucoup trop de candidats ont manifestement du mal à ordonner leur réflexion et à élaborer un plan. Les introductions sont souvent, ou lacunaires ou trop longues. La conclusion souvent manque ou présente un caractère formel.

Un autre sujet de préoccupation porte sur l'orthographe et sur la syntaxe qui demeurent approximatives dans de trop nombreuses copies.

- **Les questions à réponse courte**

Un grand nombre de copies ont été décevantes sur cette partie de l'exercice. Cette situation manifeste clairement un manque de préparation du concours par un trop grand nombre de candidats. En effet, comme chaque année, les questions portaient sur des sujets de société et de connaissance de base de l'action publique correspondant au programme des épreuves qu'une préparation sérieuse aurait permis de traiter sans difficulté.

On rappellera que tout candidat souhaitant devenir attaché ne peut se dispenser de s'intéresser en amont du concours à ces sujets.

En outre, il ne semble pas inutile de signaler qu'un certain nombre d'admis l'ont été par compensation d'une note un peu faible à la composition par une bonne note aux questions.

IV.1.2. Concours interne

- **La note administrative**

On rappellera qu'il s'agit, dans cette épreuve et dans le cadre d'un concours interne, de rédiger une note administrative que les candidats doivent entendre comme étant une note opérationnelle : celle-ci, comme toute note de synthèse classique, doit être rédigée dans un français correct (orthographe et syntaxe), manifester les qualités de compréhension du candidat face à une problématique (analyse) et sa capacité à en restituer la substance avec une économie de mots (synthèse) mais, aussi, parce qu'il s'agit d'une note administrative, montrer sa capacité à répondre, de façon opérationnelle, à une commande et proposer des solutions appropriées.

Les candidats doivent être capables, dans un temps donné, d'appréhender une problématique en s'appuyant sur un dossier documentaire, constitué à leur intention par le jury dans le cadre du concours, mais qu'ils auront à constituer eux-mêmes au gré des commandes de leur hiérarchie future. Les candidats doivent donc être capables de :

- hiérarchiser les informations en fonction des sources documentaires comme en fonction de l'intérêt relatif de chaque proposition ;
- sélectionner les informations pertinentes, et par conséquent éviter les paraphrases, l'accumulation de parties de textes recopiées et d'éliminer celles qui ne le sont pas (par exemple, les modalités de fixation des plafonds financiers en collectivité territoriale n'avaient que peu d'intérêt pour un responsable d'une direction départementale des territoires, et celles-ci ont malgré tout été relevées par bon nombre de candidats). Ils doivent aussi éviter les paraphrases et l'accumulation de parties de textes recopiées ;
- restituer ces informations dans un langage administratif, simple mais non télégraphique, prescrivant allusions et approximations, en un nombre raisonnable de pages.

Le but de la note administrative est, en effet, d'apporter au destinataire de la note, de façon très directe, les éléments d'information pertinents et ordonnés dont il a besoin. Si le candidat ne passe pas par cette étape d'interrogation dans laquelle il se dit "qu'attend de moi ma hiérarchie", il passera à côté de l'épreuve. Il fallait cette année apporter à un chef de service les éléments lui permettant de décider d'accepter ou de rejeter une demande de financement, en lui précisant les conditions d'acceptation de la demande (crédits dont dispose l'agent, formations pouvant être prises en charge

au titre du CPF), la procédure à suivre (délais, voies de recours éventuels), et les modalités de financement de cette formation (problématique majeure et à détailler bien plus qu'elle ne l'a été dans la plupart des copies). On pouvait même proposer, ce que les meilleures copies ont su faire, une réflexion sur les conséquences pour le service en termes d'organisation pendant l'absence du demandeur.

Les copies ayant répondu à la plus grande partie de ces attentes (finesse de l'analyse, pertinence des propos, fluidité de l'écriture, identification de solutions et de pistes) ont obtenu d'excellentes notes.

On notera que les candidats au concours interne ont globalement présenté une bonne maîtrise de l'orthographe et des règles de présentation d'une note.

- **La question**

Les constats formulés supra concernant la réponse aux questions dans le cadre du concours externe peuvent être repris. Concernant des candidats déjà en activité, la méconnaissance de sujets d'actualité concernant l'action publique pose encore plus question.

Si le faible investissement dans cette partie des épreuves devait manifester un choix express fait par certains candidats de privilégier, dans le temps contraint de l'épreuve, la rédaction de la note administrative, on rappellera que le choix est risqué : la réponse aux questions représente un quart des points de l'admissibilité. Là encore, certains candidats admis ont pu compenser une note un peu faible à la note administrative par une bonne note à la question qui manifestait un travail régulier et sérieux de préparation du concours.

IV.1.3. Troisième concours

Les remarques générales formulées supra peuvent être reprises.

De la même façon que pour la note administrative dans le cadre du concours interne (cf supra), ce qui est demandé ici est de communiquer au commanditaire de la note des éléments clairs, précis, synthétiques mais aussi très directement opérationnels.

A quelques rares exceptions près, le sujet proposé cette année a été bien compris et les notes ont été dans leur grande majorité correctes, manifestant le plus souvent une maîtrise orthographique.

IV.2. Épreuves orales

L'épreuve orale est le moment décisif de la sélection parmi les candidats. Les notes s'inscrivent dans un très large éventail : les commissions n'ont pas hésité à très bien noter quelques excellents candidats (jusqu'à 19/20), quelques notes éliminatoires (égales ou inférieures à 05/20) ont sanctionné des prestations particulièrement faibles ou des comportements de candidats manifestement inadaptés.

Le jury souhaite souligner à l'intention des candidats qui n'en seraient pas encore persuadés et que les commissions ont pu parfois entendre cette année que « devenir attaché » n'est pas une motivation en soi ni un dû comme, notamment, quelques - rares - candidats du concours interne ont semblé le croire. La prestation orale est le moment, pour le candidat, de démontrer que la préparation au concours lui a permis de disposer d'une connaissance relativement fine des attendus du métier et de la diversité des domaines professionnels qu'il recouvre et qu'il dispose des compétences pour y accéder.

IV.2.1. Rappel des épreuves orales pour les trois concours

- **Concours externe** : un entretien de recrutement et une épreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien) :
 - L'entretien avec le jury vise à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours (25 mn dont 5 mn de présentation par le candidat)
 - L'épreuve de langue vivante étrangère consiste en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien (15 mn).

- **Concours interne et troisième concours** : un entretien avec le jury accompagné d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). « Ce dossier complété et remis au service organisateur par le candidat admissible n'est pas noté ». Les candidats aux concours interne et au troisième concours peuvent en outre choisir une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien).
 - Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur ;
 - L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consiste en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien.

IV.2.2. La fiche de renseignement et le dossier RAEP

La qualité de la plupart des dossiers et des fiches de renseignement constitués par les candidats était correcte cette année, voire très bonne pour certains.

Rappelons que le dossier ou la fiche de renseignement sont destinés à éclairer le jury sur le parcours et les compétences spécifiques du candidat. Les candidats doivent savoir que les membres des jurys en font une lecture attentive en amont des épreuves et que les informations collectées ouvrent aux premières questions de l'entretien. Ces documents sont donc extrêmement importants. Minorer leur importance est préjudiciable, une fiche bâclée donnant un mauvais signal. Les candidats doivent donc saisir l'occasion qui leur est donnée d'y porter, de façon personnelle et réfléchie, tout ce qu'ils jugent utiles que le jury sache de leur parcours, leurs compétences et leur motivation.

IV.2.3. L'exposé introductif

Trop nombreux furent les candidats à ne pas utiliser pleinement la totalité des cinq minutes leur permettant de présenter leur parcours et leurs motivations. C'est fort regrettable car cela peut parfois faire la différence, de façon décisive, entre plusieurs candidats.

Il convient donc de se préparer et de se préparer à cet exercice qui n'est pas un moment formel dans le temps d'échange avec les membres du jury. Il convient notamment d'y apporter le soin nécessaire pour personnaliser le propos tenu, de façon sérieuse et honnête, dans la perspective des nouvelles fonctions ambitionnées. Le jury y est toujours très sensible.

IV.2.4. L'entretien avec le jury

L'échange avec le jury, second temps de l'épreuve orale, a pour objet de vérifier :

- les compétences acquises dans le parcours antérieur, quel qu'il soit, et les connaissances administratives générales concernant particulièrement les concours interne et troisième concours. Il s'agit, notamment, de vérifier que le candidat ne demeure pas uniquement centré sur son seul champ d'activité, particulièrement dans le cas des candidats du concours interne ;
- s'agissant des candidats au troisième concours, que son parcours, plus particulier, lui permettra de mettre à la disposition de l'État des compétences nouvelles et complémentaires de celles qu'apportent les candidats des deux autres concours. Il est donc important pour ces candidats de montrer au jury comment les compétences acquises, souvent très variées et riches, seront transposables et profitables à l'administration ;
- mais aussi, et surtout, l'oral permet de vérifier les qualités d'expression, d'à-propos, l'ouverture d'esprit du candidat, sa loyauté.

Le jury propose quasi systématiquement des mises en situation, portant sur des cas réels de la vie administrative. Les jurys n'attendent pas de réponse précise, au plan technique ou réglementaire, souvent difficile à ce stade. Ils cherchent à vérifier que le candidat a du bon sens, de justes réflexes ou du sang-froid, les qualités de raisonnement nécessaires.

Plusieurs erreurs sont commises assez systématiquement, notamment par les candidats qui échouent aux concours, qu'il convient de méditer et de lever :

- la méconnaissance des différentes administrations susceptibles d'être rejointes à l'issue de la scolarité. Concernant les candidats au concours interne, en particulier, de grandes lacunes, trop souvent encore, trahissent un défaut de préparation et un manque de curiosité professionnelle et intellectuelle, inexcusables – et rédhibitoires concernant la notation de l'épreuve - pour des fonctionnaires ou agents publics déjà en activité et qui aspirent à accéder à la catégorie A ;
- l'ignorance de l'actualité, notamment de l'actualité administrative (projets de réformes ou réformes en cours) ;
- la difficulté à répondre à des questions de base sur le métier d'attaché ;
- la difficulté à se projeter dans des fonctions d'encadrement qui manifestent que le candidat n'a pas fait l'effort en amont d'y réfléchir a minima ;
- des réponses trop lapidaires : il est essentiel que le candidat parvienne à établir un véritable échange avec les membres du jury, en prenant le temps d'étoffer ses réponses, quitte à réfléchir à voix haute ce qui permet au jury de suivre son raisonnement et la manière dont il construit sa réflexion ;
- des réponses formatées : l'attachement à l'intérêt général, tant de fois affirmé avec fougue, doit aussi pouvoir être argumenté et démontré ;
- la peur de la franchise : le jury préfère que le candidat soit honnête plutôt qu'il se réfugie dans des explications peu crédibles. Il n'y a pas de honte à reconnaître qu'un des avantages à être fonctionnaire est la sécurité de l'emploi. Il n'y a pas de honte à dire que l'on a passé d'autres concours, que l'on en a ratés. Au contraire, le jury appréciera que le candidat sache expliquer ce qu'il a retiré de ses échecs (cela montre notamment sa motivation), plutôt que de le découvrir en posant la question au candidat.

Un dernier conseil, dont le jury a conscience qu'il est parfois, dans le contexte d'un oral de concours, difficile à mettre en œuvre : sourire. Le jury a conscience que les candidats sont nerveux, un candidat souriant et avenant fait cependant la différence.

IV.2 5. L'épreuve de langue

Au concours externe, la fourchette des notes est allée de 19,50 à 2. La majorité des notes ont cependant été correctes.

Les candidats des concours externe et troisième concours, s'ils ont des compétences en langues vivantes, ne doivent pas se priver de tenter l'épreuve. Plusieurs ont obtenu une note excellente cette année, dont un 20 (*a contrario*, une dizaine de candidats a obtenu des notes très basses. Faire alors le choix de ne pas se présenter lorsque l'on n'a aucune maîtrise d'une langue vivante est aussi un signe de maturité).

Il convient de rappeler aux candidats que l'épreuve consiste en un entretien de 15 mn à partir d'un texte de presse portant sur des faits d'actualité ou de société propices à l'échange avec l'examineur. Le candidat tire un sujet au sort parmi plus de 70 textes, puis dispose d'un temps de lecture et de préparation de 15 mn. Le jury a constaté que de nombreux candidats ne semblent pas avoir pris connaissance de l'arrêté fixant la nature et la durée des épreuves et demandent ce qu'ils doivent faire (se présenter ? résumer le texte ?) alors que l'examineur prend la précaution de préciser lors de l'accueil la durée et les attendus de l'épreuve.

Cette année encore, les membres du jury ont déploré l'absence de préparation d'une grande majorité de candidats. Il s'agit moins ici d'évoquer les compétences linguistiques que le déroulement de l'épreuve et les connaissances culturelles.

En effet, plus de 80% des candidats se contentent d'une brève prise de parole en introduction, se limitant souvent au résumé des idées principales du document, alors que certains disposent de moyens linguistiques suffisants qui leur permettraient de développer une analyse du document. Le jury attend du candidat une présentation structurée du document, d'une durée de 4/5mn, qui doit dépasser l'étape de la paraphrase. C'est l'occasion de contextualiser en apportant des éléments personnels à l'analyse, de comparer avec d'autres faits d'actualité, d'illustrer un problème du texte, de donner son opinion avant d'échanger plus avant avec l'examineur.

Le jury n'attend nullement un exposé savant et documenté à partir du sujet proposé. Toutefois, il convient de faire preuve d'un minimum de connaissances culturelles et de pertinence pour favoriser un échange fructueux. Deux exemples peuvent être cités :

- une méconnaissance totale de l'actualité relative aux tueries de masse aux USA, à la législation et à la culture américaines en matière de détention d'armes ;
- le fait d'ignorer la tenue d'un referendum en Irlande relativement à la législation sur l'interruption volontaire de grossesse.

Sur le plan linguistique, le jury a déploré le manque cruel de lexique des candidats qui, quasi-systématiquement, tentent de compenser leurs lacunes par des néologismes ou des calques fantaisistes. Nombreux sont les candidats moyens qui pourraient considérablement améliorer leur prestation par un travail régulier d'acquisition de lexique pendant leur période de préparation au concours.

Enfin, l'entretien en anglais est l'occasion de questionner brièvement le candidat sur son parcours, ses motivations et ses valeurs. Il semble que, contrairement à l'attitude adoptée lors de l'entretien professionnel, les candidats ne mesurent pas toujours la portée des propos qu'ils livrent (ambition salariale, volonté de « diriger », critique de l'ancien emploi occupé, ...). Cette partie conclusive de l'entretien doit être anticipée par le candidat tant en termes de contenu que de forme (c'est l'occasion de montrer à l'examineur l'effort fourni pour acquérir le lexique du domaine professionnel).

Pour le jury,

La présidente

Christine Szymankiewicz

Inspectrice générale de
l'administration de l'éducation
nationale et de la recherche